

Les droits humains au Burundi dans un contexte de trêve fragile

Le Soir, 6/07/2023 Carte blanche Par Alejandra Mejia Cardona, responsable Afrique centrale et prévention des conflits à la Commission Justice et Paix Alors que les principaux enjeux de paix et de démocratie dans la région des Grands Lacs semblent se jouer en RD Congo, les risques de résurgence des conflits passés progressent insidieusement au Burundi. Les élections législatives de 2025 pourraient ébranler un semblant d'apaisement.

Dans son discours d'investiture en 2020, le président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, a manifesté une volonté de mise en place de réformes garantissant, entre autres, la bonne gouvernance, la liberté d'expression, la protection des droits humains et la lutte contre la corruption et l'impunité. Ces propos contrastaient avec sa campagne électorale, placée sous le signe de la continuité des politiques du président sortant, Pierre Nkurunziza, qu'il comparait à « Moïse » le guide permanent du pays. Depuis son élection, E. Ndayishimiye a réitéré ses engagements afin de sortir le Burundi de l'isolement, cette fois-ci au travers de son ministre des Affaires étrangères Albert Shingiro. Le chef de la diplomatie burundaise s'est ainsi attaqué à la lourde tâche de remettre le Burundi sur une scène régionale et internationale dont il avait été rejeté avec fracas après la crise de 2015. Comment faire oublier ces centaines de Burundais qui ont payé de leur liberté, voire de leur vie, leur opposition au troisième mandat de feu P. Nkurunziza ? Oublier, impossible. Mais sur l'arène politique internationale, où les intérêts économiques jouent bien souvent le rôle principal, aucun souverain peut résister à une promesse de changement. Après plus d'un an de consultations et de dialogue politique avec les membres de l'UE, le Burundi parvient à faire approuver sa feuille de route proposant des réformes en faveur des droits humains et de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Le 08 février 2022, le Conseil européen levait les sanctions économiques prises en 2016 au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat de Cotonou. La suspension de l'aide financière directe à l'administration burundaise est alors abrogée. La décision de lever des restrictions qui aujourd'hui est aboutissement du processus politique entamé lors des élections générales de mai 2020, qui a leur espoir la population du Burundi, peut-on lire dans un communiqué du Conseil. Dans le même communiqué l'UE insiste sur « les défis qui subsistent encore » et sur « les nouveaux progrès qui seraient bénéfiques à accomplir par la mise en œuvre de la feuille de route. Selon le rapport de février 2023 publié par l'Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB), on a pu constater en 2022 une diminution des assassinats politiques, des disparitions forcées et des cas de torture. Ces constats sont à prendre avec des pincettes, compte tenu de la difficulté existante pour la collecte de ces informations. IDHB a salué également les mesures administratives prises contre les autorités provinciales et locales accusées de corruption et de détournement des fonds. Cependant, elle regrette, dans son rapport, l'absence de condamnation des violations des droits civiques et politiques commises par les mêmes autorités. Des signes positifs : envois sous la pression Le gouvernement burundais a montré des signes positifs, selon la communauté internationale, en libérant plusieurs journalistes, des défenseuses des droits humains et des prisonnières politiques. Des signes positifs, certes, qui ont tout de même demandé une pression sans relâche des OSC (Organisations de la Société Civile) européennes, des chancelleries, de la diaspora burundaise et d'autres institutions. Ce fut le cas, par exemple, pour la récente libération de cinq défenseuses des droits humains qui avaient été accusées de faits de rébellion, atteinte à la sûreté intérieure de l'état et au bon fonctionnement des finances publiques ». Hélas, le cas de la journaliste Floriane Irangabiye, condamnée à 10 ans de prison après un procès trouble, a de quoi entretenir une certaine méfiance face aux discours d'ouverture du gouvernement. En avril 2023, l'arrestation de l'ex-Premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni pour atteinte à la sécurité de l'état (1) au Burundi sous le feu des projecteurs. Bien qu'il s'agisse en partie d'une stratégie de rééquilibrage du pouvoir au CNDD-FDD (2), l'arrestation de l'ancien patron de la police nationale est un geste fort vis-à-vis des « généraux ». Toutefois, il n'est pas poursuivi pour sa possible implication dans les violations des droits humains commises avant et après 2015. Vers le changement : entre promesses et réalité L'attente d'un véritable changement de cap, d'autres demandent un changement rhétorique. Le rétrécissement de l'espace civique et démocratique a réitéré. Les OSC progressent dans leurs missions avec prudence, par crainte d'attaques et les journalistes craignent quant à eux, de perdre leur accréditation. L'approche des élections législatives en 2025 et présidentielles en 2027 pousse le glas d'un semblant de trêve sociale instaurée ces dernières années. Le risque de retour vers un nouveau cycle de violences n'est pas à exclure. L'impunité et la corruption sont systémiques et nourrissent des conflits latents de date. L'opposition politique et les initiatives de contestation citoyenne sont démunies face à au CNDD-FDD, qui garde la mainmise sur toutes les juridictions de l'état. De la magistrature à la sécurité nationale, en passant par les mouvements jeunesse et l'administration des collines, l'état est inféodé au parti au pouvoir. Dans la même logique, le travail (Commission Vérité et Réconciliation) est accusé de manque d'impartialité. Pourtant, il n'y a pas de vérification des pouvoirs, on ne peut parler ni de bonne gouvernance ni d'état de droit. Au stade actuel les conditions ne sont pas encore réunies pour la future organisation d'élections transparentes, crédibles et apaisées. De surcroît, malgré des améliorations observées ces dernières années, des OSC nationales et internationales continuent à faire état de cas de torture, d'enlèvements, de viols, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de détentions arbitraires. À titre d'exemple, durant le mois de mai 2023, ACAT-Burundi[3] a documenté 19 cas d'assassinats, 2 d'enlèvements, 14 cas d'arrestations arbitraires et 10 cas d'atteintes à l'intégrité physique. Cela sans oublier les mécanismes d'obstruction du gouvernement à l'encontre des enquêtes internationales. L'interdiction d'accès à l'information contre le Rapporteur de l'ONU pour les droits humains au Burundi en est la parfaite illustration. Retours volontaires ? Le gouvernement burundais invoque un autre argument fort pour redorer son image auprès des bailleurs de fonds internationaux : le nombre de rapatriements des Burundais et Burundaises en exil. D'après Martin Nitereka, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et du Développement communautaire, le nombre de retours volontaires s'élève à 200.000 personnes depuis 2017. Les statistiques des retours volontaires ont été favorables à la levée des sanctions en février 2022 par l'UE. Or, la généralisation de la notion de retour « volontaire » laisse à désirer.

nombre de Burundais-es r fugi s en Tanzanie ont  t  rapatri s de force apr s avoir fait l'objet de violations flagrantes de leurs droits humains. Certains n'ont pas eu d'autre choix du fait de l'aggravation des conflits dans les environs. D'apr s l'ONU il y aurait encore 256 779 Burundais-es en exil dans la r gion. Ces chiffres sont sensiblement plus importants,  tant donn  le nombre de d parts et de retours qui ne passent ni par les proc dures officielles ni par l'enregistrement aupr s du HCR. Les campagnes de rapatriement men es, par exemple au Rwanda, et les discours accueillants du gouvernement se heurtent   la m fiance des candidat es au retour, qui mettent en doute les garanties s curitaires, jug es insuffisantes. De part et d'autre des pays frontaliers du Burundi, des r fugi s ont signal  des incursions et intimidation des Imbonerakure dans les camps des r fugi s. Ce mouvement de jeunesse affili  au FDD ferait pression sur les opposant es politiques et les d fenseur es des droits humains en exil, pour qu'ils et elles adh rent enti rement au parti au pouvoir. La r installation et r int gration des rapatri s dans leurs communaut s repr sentent un d fi colossal. En effet, le Burundi reste meurtri par l'ins curit  alimentaire, le ch mage, l'accapement des terres, les faibles taux de scolarit , les conflits fonciers et l'extr me pauvret . Cette situation g n rale, conjugu e   l'instrumentalisation politique des jeunes et des appartenances ethniques, est propice   la r urgence des conflits pass s et en cours. De plus, les discours de haine se normalisent, véhicul s par certaines figures politiques, m diatiques et par les r seaux sociaux. La coh sion nationale, indispensable   la consolidation d'une paix durable au Burundi, reste fragilis e dans un tissu social qui a  t  mis   rude  preuve durant plusieurs d cennies. La vigilance reste de mise. Dans un monde o  les crises internationales de tout genre se bousculent, les enjeux nationaux de certains pays semblent tomber aux oubliettes. C'est, en tout cas, le sentiment d'un grand nombre de Burundais et Burundaises, qui voient l'actualit  du pays  clips e par celle des guerres lointaines ou par les conflits arm s ou diplomatiques qui se d roulent dans les pays voisins. Les conflits au Soudan, en Ukraine et dans la RD Congo y sont actuellement pour quelque chose. Or, les nombreux cycles de violence qui ont touch  le Burundi ont d montr    quel point sa stabilit  et celle de la sous-r gion des Grands Lacs sont  troitement li es. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Burundi ne devrait, en aucune circonstance,  tre ray  de la liste des priorit s de la communaut  internationale. Notamment de celle de la Belgique qui, en tant que membre de l'Union europ enne, fait partie des  tats garants des Accords d'Arusha pour la paix et la r conciliation au Burundi sign s le 28 ao t 2000. Nous devons faire preuve de vigilance en ce qui concerne les garanties s curitaires promises par le gouvernement aux candidat es au retour, afin que ces dernier es puissent retourner sans crainte pour leur int grit  physique. De plus, dans ce nouveau contexte d'ouverture, la Belgique et l'Union europ enne doivent s'assurer que les fonds destin s   la coop ration au d veloppement b n ficient directement aux citoyens et citoyennes du pays. Il est tout aussi indispensable de soutenir les initiatives des organisations de la soci t  civile locales qui  uvrent pour la paix et pour la d fense des droits humains. Nous, citoyens et citoyennes, pouvons aussi encourager les m dias et nos repr sentant es politiques   rester alertes sur ce qui se passe au Burundi. Au-del  de toute consid ration g opolitique, il y a une raison qui ne pourrait jamais rester dans l'ombre : le droit inali nable   la vie,   la dignit  et   la paix de tous les Burundais et Burundaises. Y compris les citoyens et citoyennes qui ont  t  forc s   l'exil et qui attendent, parfois avec un espoir ind fectible, que les conditions soient r unies pour ouvrir de nouveau les portes de leurs maisons. (1)   Il a  t   galement arr t  pour atteinte au bon fonctionnement de l' conomie nationale et pour prise ill gale d'int r t. Cette arrestation a  t  pr c d e par celle de son bras droit, D sir  Uwamahoron. (2)   Action nationale pour la d fense de la d mocratie   Forces de d fense de la d mocratie. (3)   Action des Chr tiens pour l'abolition de la torture au Burundi.